

**Compte rendu du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors
du lundi 17 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYSEG, légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire au siège du syndicat, sous la Présidence de Monsieur Gérard FAURAT.

AC : Assainissement Collectif EP : Eaux Pluviales ANC : Assainissement Non Collectif

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT - François PINGON - Dominique VIRET - Josiane MOMBRUN - Colette VUILLEMIN - Guillaume LEVEQUE - Pierre FOUILLAND - Gérard GOUJON - Vincent GUGLIELMI - Denis MONOD - Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : André MONTET (excusé) - Jean-François PERRAUD - Jean-Jacques COURBON - Thierry DILLENSEGER (pouvoir à M. FOISON) - Laurent CHARPENTIER - Gérard MAHINC (excusé)

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance prenant part au vote : Jean-Luc FOISON - Charles GOUTARET

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance ne prenant pas part au vote :
Jean-Philippe GILLET

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Françoise TRIBOLLET - Thierry PERRIN - Didier GARNIER - Rémi FOURMAUX - Michel CASTELLANO - Didier DUMONT-BURDIN - Thierry BADEL - Jean-Jacques BADIOU - Jean-Jacques DURANTIN - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Pierre COMBLET - Alain CLERC

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA - Yves PAPILLON - Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membre titulaire ANC présent à la séance : Maurice OLAGNIER

Membre titulaire ANC absent à la séance : Michel DUBOST

Membre suppléant ANC absent à la séance : Gilles BARBERET

Trésorier : M. Marc RIVAL (excusé)

Permanents SYSEG : Mmes FARGEAS et VIRICEL, MM. CLAUDET-BOURGEOIS, DOMENGET, LAURENT (excusé)

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du dernier comité syndical,
- Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir,
- Présentation de la clé quote-part unitaire pour la répartition des dépenses correspondantes, suite à la validation des communes,
- Décision Modificative n°4 budget principal Assainissement Collectif,
- Décision Modificative n°5 budget annexe Eaux Pluviales,
- Délibération sur les crédits anticipés d'investissement 2019, budgets Assainissement Collectif et Eaux Pluviales,
- Adoption du nouveau règlement d'assainissement collectif,
- Questions diverses :
 - Point sur le transfert du service assainissement et la reprise des biens entre SUEZ et le SYSEG.

Monsieur Gérard FAURAT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Pouvoir : M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à M. Jean-Luc FOISON.

Monsieur Jean-Luc FOISON est désigné secrétaire de séance.

1 – Compte-rendu du comité syndical du 26 novembre 2018

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

- Décision du Président n°2018-02 : arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'études SEDIC pour les travaux de mise en séparatif des rues Chaude et Centrale, et des rues annexes sur la commune de Millery (point évoqué lors du comité du 4 septembre dernier).
- Décision du Président n°2018-03 : souscription d'un emprunt de 84 700 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, budget annexe Eaux pluviales, financement de la 1^{ère} tranche de travaux sur la commune d'Orliénas, durée 180 mois, taux d'intérêt 1,29 %, frais de dossier 100 €.
- Marché subséquent relatif à l'accord-cadre de missions de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement sur le territoire du SYSEG : attribution à IRH du marché subséquent de reconstruction du poste de relèvement des eaux usées de Pététin à Givors – Montant du marché 49 400 € HT budget principal AC.

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

3 – Présentation de la clé quote-part unitaire pour la répartition des dépenses correspondantes, suite à la validation des communes

Rapporteur : Monsieur Guillaume LEVEQUE

La commune de Mornant valide son linéaire de réseau unitaire, et par conséquent, les participations pour toutes les communes du 2^{ème} semestre 2018 sont validées suivant les clefs et montants ci-après :

	Linéaire unitaire mesuré (km)	CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1 ^{er} janvier 2018	Superficie km ²	Densité* hab/km ²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF QUOTE PART AVEC ABATTEMENT POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION	PARTICIPATION 2 ^{ème} SEMESTRE 2018	Densité (hab/km ²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
BRIGNAIS	17.90	22.04%	11 513	10.36	1 111.29	1.00	17.90	26.97%	7 251.59 €	Inférieure à 150	0.6
CHAPONOST (ZI des Troques)	0.00	0.00%	8 609	16.32	527.51	0.90	0.00	0.00%	0.00 €	Entre 150 et 300	0.7
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	4.00	2 581	16.60	155.48	0.70	2.80	4.22%	1 134.33 €	Entre 300 et 500	0.8
	ECHALAS	4.20	1 752	20.95	83.63	0.60	2.52	3.80%	1 020.89 €	Entre 500 et 750	0.9
	ST ROMAIN EN GIER	0.80	578	4.05	142.72	0.60	0.48	0.72%	194.46 €	Supérieure à 750	1
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1.80	1 350	9.33	160.00	0.70	6.02	9.07%	2 438.80 €		
	ST ANDEOL LE CHATEAU	5.60	1 765	9.95							
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.20	861	5.57							
		8.60	3 976	24.85							
MILLERY	13.70	16.87%	4 421	9.22	479.50	0.80	10.96	16.52%	4 440.08 €		
MONTAGNY	3.30	4.06%	2 881	8.30	347.11	0.80	2.64	3.98%	1 069.51 €		
ORLIENAS	2.40	2.95%	2 435	10.42	233.69	0.70	1.68	2.53%	680.60 €		
RIVERIE	3.48	4.28%	311	0.42	740.48	0.90	3.13	4.72%	1 268.83 €		
ST LAURENT D'AGNY	1.52	1.87%	2 159	10.55	204.64	0.70	1.06	1.60%	431.04 €		
TALUYERS	4.40	5.42%	2 579	8.09	318.79	0.80	3.52	5.30%	1 426.01 €		
VOURLES	3.50	4.31%	3 431	5.60	612.68	0.90	3.15	4.75%	1 276.12 €		
CHAUSSAN	1.20	1.48%	1 143	7.89	144.87	0.60	0.72	1.08%	291.68 €		
MORNANT	12.22	15.05%	5 775	15.76	366.43	0.80	9.78	14.73%	3 960.42 €		
TOTAL	81.22	100.00%	54 144				66.36	100.00%	26 884.36 €		

Un courrier sera transmis dès le lendemain du comité aux communes pour les informer du montant de leur participation pour la quote-part unitaire.

4 - Délibération n° 2018-46 – Décision modificative n° 4 du budget principal Assainissement Collectif – vote AC/EP/ANC

Rapporteur : Monsieur Guillaume LEVEQUE

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2183-42 : Matériel de bureau et matériel informatique Opération 42 : Mobilier, informatique, aménagement bien n°60	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-65 : Installations, matériel et outillage technique Opération 65 : Réhabilitation collecteur intercom traversée 7 chemins et bassin	584 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-76 : Installations, matériel et outillage technique Opération 76 : Travaux d'aménagement à la station d'épuration	0.00 €	570 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	584 000.00 €	570 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	584 000.00 €	584 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre :

APPROUVE la décision modificative n° 4 du budget principal Assainissement Collectif.

5 - Délibération n° 2018-47 – Décision modificative n° 5 du budget annexe Eaux Pluviales – vote AC/EP/ANC

Rapporteur : Monsieur Guillaume LEVEQUE

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2183-42 : Matériel de bureau et matériel informatique Opération 42 : Mobilier, informatique, aménagement bien n°60	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-65 : Installations, matériel et outillage technique Opération 65 : Réhabilitation collecteur intercom traversée 7 chemins et bassin	584 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-76 : Installations, matériel et outillage technique Opération 76 : Travaux d'aménagement à la station d'épuration	0.00 €	570 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	584 000.00 €	570 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	584 000.00 €	584 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention :

APPROUVE la décision modificative n° 5 du budget annexe Eaux Pluviales.

6 - Délibération n° 2018-48 - Délibération sur les crédits anticipés 2019, budgets Assainissement Collectif et Eaux Pluviales - vote AC/EP

Rapporteur : Monsieur Dominique VIRET

Proposition d'autoriser le Président à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2018 sur le budget principal Assainissement Collectif pour les opérations d'investissement suivantes à l'article 2315 :

- 75-Réhabilitation PR la Côte à Mornant,
- 76-Travaux d'aménagement à la station d'épuration,
- 77-Remplacement PR Pététin,
- 81-Réhabilitation collecteur des Platières,
- BRIG-1106 Mise en séparatif rue de la Giraudière à Brignais,
- CHAU-4102 Dévoiement réseaux chemin des Garennes à Chaussan,
- COMM-0100 Travaux divers,
- MILL-7103 Mise en conformité de branchements à Millery,
- ORLI-1000 Mise en séparatif centre bourg d'Orliénas,
- STRO-14102 Dévoiement réseau route d'Echalas.

Et sur le budget annexe Eaux Pluviales pour les opérations d'investissement suivantes :

- BRIG-19 Requalification du quartier de la Gare à Brignais, article 2315,
- BRIG-20 Mise en séparatif rue de la Giraudière à Brignais, article 2315,
- MONT-83 Aménagement EP quartier de Sourzy Montagny, article 2315,
- MONT-85 Aménagement EP chemin du Pré Rond Montagny, article 2315,
- ORLI-100 Création bassin EP et réseaux à Orliénas, articles 2315 et 2111.

En section d'investissement, le syndicat peut sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement des emprunts.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de l'exercice 2019 sur les budgets Assainissement Collectif et Eaux Pluviales pour les opérations d'investissement détaillées ci-dessus.

7 - Délibération n° 2018-49 - Adoption du nouveau règlement d'assainissement collectif - vote AC/ANC/EP

Rapporteur : Monsieur Dominique VIRET

Dernière version du règlement d'assainissement collectif : délibération n°15-2016 du 23 mai 2016.

Propositions de modifications à apporter :

- Liste des collectivités adhérentes au SYSEG :
 - ✓ Ajout de la commune de Riverie (adhésion 1^{er} janvier 2018),
 - ✓ Ajout de la commune de Beauvallon (fusion au 1^{er} janvier 2018 des communes de Saint-Andéol le Château, Saint-Jean de Touslas et Chassagny),
 - ✓ Ajout de Vienne Condrieu Agglomération en substitution des communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier (adhésion 1^{er} janvier 2018),
- Actualisation de la liste des systèmes d'assainissement du Syndicat avec les ajouts suivants :
 - ✓ Station d'épuration du Verzieux (250 EH) à Riverie,
 - ✓ Station d'épuration de la Grand Combe (53 EH) à Riverie.
- Modification de l'intitulé du Syndicat suite à la modification des statuts : Syndicat **mixte** pour la Station d'Épuration de Givors.

Ces modifications ont été présentées à la commission consultative des services publics locaux du 3 décembre dernier.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le nouveau règlement d'assainissement collectif.

8 - Questions diverses

Point sur le transfert du service assainissement et la reprise des biens :

- ✓ Un protocole d'accord entre le SYSEG et SUEZ est en cours de rédaction avec l'assistance du Cabinet d'Avocats Droit Public Consultants. Il sera rédigé courant janvier 2019 et permettra ainsi de finaliser le transfert du service assainissement et la reprise des biens.

M. VIRET rappelle aux membres du comité qu'il suit l'exploitation de la station d'épuration. En effet, il réalisera un suivi du fonctionnement de la station plus abouti tout au long de l'année, avec une présentation ponctuelle en comité suivant l'actualité.

Point sur le dossier d'autorisation du système d'assainissement :

- Dossier déposé en février 2018, compléments apportés le 6 octobre 2018 aboutissant à un dossier recevable,
- Lancement enquête publique par les services de la DREAL début 2019 : durée minimum de 1 mois,
- Réponse du SYSEG aux questions soulevées et rédaction de l'avis du commissaire enquêteur : durée 2 mois,
- Si passage en CODERST* : présentation du dossier par la DREAL et possibilité d'audition du SYSEG, durée 1 mois,
- Rédaction de l'arrêté Préfectoral par les services de l'Etat : durée 2 mois dont 1 mois de phase contradictoire avec le SYSEG,
- Date de parution prévisionnelle de l'arrêté : septembre 2019.

**Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*

M. MONOD souhaite savoir si les travaux programmés dans le cadre du schéma directeur ont déjà été présentés en comité syndical. M. FAURAT indique qu'une réponse sera apportée en vérifiant l'historique des réunions. Il ajoute que le syndicat attend la validation des services de l'Etat et l'autorisation du système d'assainissement, et qu'il conviendra après, de présenter aux élus le programme de travaux avec un échéancier. Toutes les communes seront sollicitées afin qu'elles intègrent les dépenses liées à la programmation des travaux d'eaux pluviales.

Monsieur Gérard FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,

Gérard FAURAT

